

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 15 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 15 février 2022 à la salle de fêtes à 18 heures 30 sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Isabelle DEBEURRE, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ, Madeleine MAREUIL.

Secrétaire de séance : Adrien GAUGRY.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 décembre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération pour la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (F.A.D.J.)

Françoise LIMOGES explique au conseil que le Fonds de Solidarité Logement est destiné à apporter, sous certaines conditions, des aides financières et/ou des mesures d'accompagnement social à des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir au vu des charges liées à celui-ci.

Le conseil accepte à l'unanimité de participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1.66 €/résidence principale soit un montant de 363.54 € (219 logements).

Elle explique aussi au conseil que le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté a pour mission d'apporter des secours temporaires de nature à faire face à leurs besoins urgents.

Le conseil accepte à l'unanimité de participer financièrement au dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans soit un montant arrondi de 11.90 € pour 17 jeunes sur notre territoire.

Vote : contre 0 ; abstentions 0 ; pour 11.

3 – Délibération autorisant le maire à signer la convention pour l'attribution du Fonds de Compensation pour la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Lecture du texte réglementaire et de la convention portant sur l'autorisation de réaliser des travaux d'aménagement sur le domaine public départemental et permet à la commune de bénéficier du F.C.T.V.A.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 11.

4 - Délibération concernant le devis du nettoyage de la noue de l'église

La commission des bâtiments s'est réunie le 18 janvier 2022 afin d'étudier les devis :

- Entreprise Maye 778.92 €
- Entreprise Gaugry 1 342.74 € (après négociation)

Le devis de l'entreprise Maye étant moins cher, c'est cette entreprise qui est choisie.

Vote : contre 0 ; abstention 0 ; pour 11.

5 - Délibération pour le choix du devis de la toiture de la salle des fêtes

La commission bâtiments a constaté la nécessité de refaire le toit de la petite salle des fêtes car il y a des infiltrations d'eau.

Les travaux sont programmés en juillet 2022 en même temps que les travaux de nettoyage de la noue de l'église.

Des devis ont été demandés :

- Entreprise Rossignol : 38 900 €
- Entreprise Maye : 31 396 €

Le devis de l'entreprise Maye est accepté.

Vote : contre 0 ; abstention 0 ; pour 11.

6 - Délibération pour le plan de financement de la toiture de la salle des fêtes, demandes de subventions (F.A.R., D.S.I.L., D.E.T.R.)

Les travaux de réfection de la toiture de la petite salle des fêtes sont indispensables. Des demandes de subventions ont été demandées au FAR pour l'exercice 2023 et à la DETR et DSIL.

Les attributions de subventions FAR sont déjà octroyées pour 2022, c'est pourquoi à titre dérogatoire, nous demandons celle-ci pour l'exercice 2023. Une dérogation concernant le commencement des travaux sur 2022 a été demandée et acceptée.

Vote : contre 0 ; abstention 0 ; pour 11.

7 - Délibération pour validation de l'aménagement de la zone 30

Le maire explique que suite aux travaux effectués sur la zone 30 et après vérification, des améliorations apportées par la DDT (panneau informant de la modification du tracé) une demande de validation de cet aménagement doit être prise.

Le conseil se prononce : contre 0 ; abstention 0 ; pour 11.

8 - Changement du broyeur

Le broyeur doit être remplacé. Deux devis ont été demandés :

- Entreprise Moreau 12 550.00 € H.T.
- Agricentre 12 700.00 € H.T. avec une reprise de 2 500 € H.T.

Agricentre a été retenu car l'entreprise fait une reprise de l'ancien matériel.

Le prix est bloqué et la livraison est prévue en juillet.

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Agricentre et autorise le maire à signer celui-ci.

Vote : contre 0 ; abstentions 0 ; pour 11.

9 - Travaux sur les routes communales

Une délibération est nécessaire pour signifier à la communauté de communes que la commune de Baudres se retire du groupement de commande pour la réfection des routes. Cela permet de prioriser les routes à entretenir ainsi que le choix des entreprises. En effet, dans le cadre des travaux communautaires, il était exigé d'identifier les routes qui seraient à refaire au cours des trois années à venir.

Vote, contre 0 ; abstention 0 ; pour 11.

10 - Questions et informations diverses

- Le club cycliste Châteauroux Métropole a proposé d'organiser une course toutes catégories à Baudres le 09 juillet 2022. Nous étudierons l'attribution d'une subvention sous réserve du dépôt de demande lors de l'élaboration du budget. Toutes les animations sont possibles. Il faudra peut-être des bénévoles pour l'organisation.
- Il est proposé de récompenser les nouveaux diplômés comme l'an passé suivant les mentions.
- Les illuminations de Noël. L'an dernier, la commande s'élevait à 2 573 €, il avait été proposé d'acheter un complément de décorations en 2023. Le conseil est d'accord.
Une discussion est engagée concernant les dérèglages de la programmation de l'éclairage public. Celui-ci est allumé toute la nuit.
- Les travaux en régie se poursuivent à la salle des associations (isolation, placo, WC accès aux personnes à mobilité réduite). Sébastien a fabriqué des portes grillagées permettant l'aération de l'église tout en évitant l'intrusion des animaux.
- La délocalisation de l'école (grande salle) et cantine et garderie (petite salle) nécessite des aménagements pour sécuriser l'espace autour de la salle des fêtes (enclos, installation d'une auge à vaches faisant office de barrière anti intrusion). Le déménagement de l'école aura lieu pendant les vacances d'avril (le lundi 11 avril 2022), tous les cartons seront les bienvenus.
- La communauté de communes demande si nous souhaitons intégrer l'opération de revitalisation des territoires particulièrement des maisons du centre bourg. On peut adhérer ultérieurement. Si on adhère aujourd'hui, il faut déterminer le périmètre. Cela ne coûte rien. Une personne est embauchée pour suivre ce travail. Elle a un emploi partagé entre Levroux et Vatan.
- Les taxes d'aménagement d'installation particulièrement pour les entreprises (telles que Rioland et champ photovoltaïque) devraient être versées intégralement à la communauté de communes. Il semblerait que ce soit une obligation ! Nous attendons des informations plus précises.
- Le maire annonce la venue de Nicolas Forissier le mercredi 16 février à 11 h 45 à la mairie de Baudres.
- Le maire déclare avoir fait le choix de ne parrainer personne pour les élections présidentielles.
- La route à la Métairie de Treez, devant chez Monsieur Chaupitre, exploitant agricole, est particulièrement sale et glissante. Celui-ci va acquérir une balayeuse et aménager un endroit pour accéder directement aux champs. Il y a également un problème lié aux ruissellements des pluies, chemin de la Billonnerie.
- Monsieur Compin a proposé de vendre à la commune un terrain (+ 2000 m²) situé près du cimetière lui appartenant. Cependant le prix proposé fait référence aux prix pratiqués sur la commune de Vineuil ! Aujourd'hui à Baudres, la valeur est estimée entre 5 et 7 € le m².
- Les élections présidentielles et législatives. Le choix du lieu est dépendant du protocole sanitaire à ce moment-là et de l'accessibilité. Les conseillers ont choisi la cantine comme lieu de vote pour les présidentielles.
- Tous les membres du conseil municipal seront présents pour le 10 avril, 1^{er} tour des élections présidentielles. Concernant le 2^{ème} tour, deux incertitudes demeurent.

La séance est levée à 20h04

